

modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, effectuant certains changements et introduisant certaines dispositions dans la législation relatifs ou consécutifs aux modifications apportées à cette loi, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un comité plénier.

Et sur la proposition d'amendement de M. Lambert (Edmonton-Ouest), appuyé par M. Ricard,—Que tous les mots après «Que» soient supprimés et remplacés par ce qui suit:

«cette Chambre, profondément soucieuse des niveaux inacceptables d'inflation, de la ténacité du chômage et du marasme industriel, consciente de la nécessité d'une réforme fiscale sensible, refuse d'accorder la seconde lecture d'un bill qui ne prévoit aucun stimulant nécessaire à l'économie du Canada, par des réductions appropriées d'impôts et par l'encouragement nécessaire, ne renferme aucune exemption d'impôt adéquate, et ne vise pas à améliorer les conditions d'affaires et de travail au Canada, soit maintenant ou dans l'avenir prévu.»

Le débat se poursuit;

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4) b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

M. Matte en remplacement de M. Laprise sur la liste des membres du comité spécial mixte de la Constitution du Canada.

M. McCleave en remplacement de M. MacKay sur la liste des membres du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Rowland en remplacement de M. Saltsman sur la liste des membres du comité spécial mixte de la Constitution du Canada.

M. Forget en remplacement de M. Roy (Timmins) sur la liste des membres du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur le Bureau, suivant l'article 41(1) du Règlement, savoir:

Par M. Trudeau, membre du conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du Conseil de fiducie du Fonds canadien de recherches de la Reine Élisabeth II sur les maladies de l'enfance, y compris les états financiers du Conseil certifiés par l'auditeur général, pour l'année financière terminée le 31 mars 1971, conformément à l'article 15 de la Loi sur le Fonds canadien de recherches de la Reine Élisabeth II, chapitre Q-1, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 283-1/224).

Par M. Mackasey, membre du conseil privé de la Reine d'ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport (en français et en anglais) du Comité consultatif de l'assurance-chômage, pour l'année financière terminée le 31 mars 1971, conformément aux articles 89(1) et 90(2) de la Loi sur l'assurance-chômage, chapitre U-2 S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 283-1/252).

A six heures du soir, M. l'Orateur prononce la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.